

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAIS  
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DOMAINE :**  
**FINANCES LOCALES**

Séance du Conseil Communautaire du 26 février 2020 à 20 heures 30  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**SOUS-DOMAINE :**  
**SUBVENTIONS**

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**OBJET :**  
**Demande de  
subvention pour  
l'animation  
NATURA 2000**

**Présents :** Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Alain BOUSQUET, Hélène BROUSSE, Michel BROUSSE, Eliane BRUNEL, Colette CABROL, Alain CARBON, Alain CARLES, Jean-Claude CASTILLO, Nicole CATHALA, Sabine CHABERT, Hubert CHARRIER, Gilbert COSTE, Etienne CRESPIY, Armand DE PRADIER D'AGRAIN, François DEMANGEOT, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Laurent FRAISSE, Alain GALINIER, Philippe GREFFIER, Camille GUAGNO, Philippe GUIRAUD, Jean-Luc HENNEBELLE, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Nathalie NACCACHE, Hubert NAUDINAT, Roger OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Christophe PRADEL, Catherine PUIG, Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL, Guy THOMAS, Bernard VIDAL, Giovanni ZAMAI.

**Le nombre de  
délégués en service  
est de 68**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Convocation du  
conseil  
en date du  
19 février 2020**

**CERTIFIE  
EXECUTOIRE PAR  
RECEPTION  
PREFECTURE LE :**

**Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :**  
Nicole MARTIN par Jean-Luc HENNEBELLE, René MERIC par Laurent FRAISSE.

**PAR PUBLICATION  
LE**

**Procurations :** Omar AIT MOUH à Alain CARLES, Sarah ARKAM à Benoît MERLIN, Jacqueline BESSET à Philippe GREFFIER, Thierry DE KERIMEL à Hubert NAUDINAT, Sarah EL KHAZ à François DEMANGEOT, Hélène GIRAL à Nicole CATHALA, Evelyne GUILHEM à Elisabeth ESCAFRE, Anne HUMBLOT à Guy BONDOUY, Guy JULIA à Camille GUAGNO, Philippe SOL à Philippe GUIRAUD, André TAURINES à Denis BOUILLEUX, Eric THOMAS à Guy THOMAS.

**PAR DELEGATION  
LE**

**Signature**

**Excusés :** Blaise ALIBEU, Jean-Pierre BRIOL, Michel DARDIER, Bruno POMART, Jean-Pierre QUAGLIERI, Patricia RUIZ, Agnès SOULIER, Jean-François VERONIN MASSET.

**Absents :** Jeanne ISSALYS, Thierry LEGUEVAQUES, Marc TARDIEU, Danièle THOMAS, Michel VANDERCAMERE.

**Secrétaire de séance :** Catherine PUIG.

Vu la délibération n°20150114 en date du 26 novembre 2015 actant la candidature de la Communauté de Communauté Castelnaudary Lauragais Audois pour être structure animatrice pour la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 « Piège et Collines du Lauragais »,

La Communauté de Communes peut réaliser l'ensemble des missions d'animation mais fait appel à un prestataire de services pour déléguer certaines missions de terrain.

Monsieur le Président rappelle également que le budget dévolu à l'élaboration de ce DOCOB est subventionné à hauteur de 100 %, soit 63% par l'Europe (FEADER) et 37 % par l'Etat, sur la base d'un montant subventionnable de 40 000 € TTC pour la période du 01/04/2020 au 31/03/2021. La partie en régie représente un montant de 7 038,40 € TTC.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire d'adopter le plan de financement prévisionnel pour les trois derniers trimestres 2020 et le premier trimestre 2021 et de l'autoriser à déposer les demandes de subvention auprès du FEADER et de l'Etat.

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

**ADOpte** le plan prévisionnel de financement ci-après pour la période du 01/04/2020 au 31/03/2021 :

Dépenses € TTC		Recettes € TTC	
Animation régie	7 038,40 €	25 200.00 € FEADER (63%)	
Prestataires extérieurs	32 961,60 €	14 800.00 € Etat (37%)	
Total	40 000.00 €	40 000.00 € Total	

**AUTORISE** Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention à hauteur de 100 %, soit 63% par l'Europe (FEADER) et 37 % par l'Etat, sur la base d'un montant subventionnable de 40 000,00 € TTC pour les trois derniers trimestres de 2020 et le premier trimestre 2021.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

### ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.  
La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 26 février 2020

**Le Président,**

**Philippe GREFFIER**

